

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

---

**Direction des services de transport**

**Arrêté du 03 avril 2020**

**Portant renouvellement d'agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRET2009108A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports en date du 03 avril 2020, l'agrément accordé par arrêté du 25 juin 2015 au psychologue dont le nom suit pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 25 juin 2020 :

Psychologue : Carole PACQUET.